

Reslin® Activator

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1	Identificateurs de produit	
	Nom du Produit:	Reslin® activator
	No REACH registration number	Mélange de composants enregistrés
	No CAS	N/a.
	No EC	N/a.
	Nom chimique	Mélange d'acides organiques aliphatiques et d'esters organiques aliphatiques
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisations identifiées	Durcisseur pour la réticulation d'huiles végétales époxydées et d'autres résines thermodurcissables.
	Utilisation déconseillée	Aucun connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Fournisseur	Unicraft BV
	Adresse	Daalstraat 35-1 B-3832 Wellen Belgique
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Numéro d'Appel d'Urgence	+32 (0)12 225 226
	Adresse e-mail	info@unicraft.be

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
	Selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Lésions oculaires graves H318
2.2	Éléments d'étiquetage Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (EU-GHS / CLP)	
	Pictogrammes	 
	Mentions	Danger Attention
	Mentions de danger	H318 H335
	Conseils de prudence	Provoque de graves lésions oculaires Peut irriter les voies respiratoires P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Poursuivez le rinçage. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.
	Informations Additionnelles sur les Dangers	Aucune

Reslin® Activator

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Composition des commentaires

Sans objet

3.2 Mélanges

Ingrédient dangereux Numéro d'enregistrement REACH	Numéro CAS Numéro CE	Concentration (%)	Classification selon le règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)
Acide citrique 01-2119457026-42-xxxx	77-92-9	>10 %	H319, Irritation oculaire. 2 H335, STOT SE 3
Acide tartrique 01-2119537204-47-xxxx	87-69-4	>10 %	H318, lésions oculaire 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités

Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires.

En cas d'inhalation

Air frais, calme, position semi-droite. Demandez de l'aide ou un avis médical si vous ne vous sentez pas bien.

En cas de contact avec la peau

Retirez les vêtements contaminés, rincez la peau à l'eau ou prenez une douche. Consultez un médecin en cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Tout d'abord, rincez abondamment à l'eau (retirez les lentilles si possible) pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des conseils ou des soins médicaux.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincez-vous la bouche avec de l'eau. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale

Irritation respiratoire et lésions oculaires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Sans objet

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool, pulvérisation d'eau, poudre, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz toxiques (monoxyde de carbone et/ou dioxyde de carbone) sont générés.

Dangers supplémentaires

Non

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précautions

Porter un respirateur indépendant pour la lutte contre l'incendie si

Reslin® Activator

nécessaire

Utilisez un spray d'eau pour refroidir les récipients non ouverts.

Empêchez l'eau d'extinction de contaminer les eaux de surface ou le système d'eau souterraine.

Conteneurs fermés réfrigérés exposés au feu par pulvérisation d'eau

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utilisez un équipement de protection individuelle. Évitez d'inhaler des vapeurs, des brouillards ou des gaz. Assurez-vous qu'il y a une ventilation suffisante. Retirez toutes les sources d'inflammation. Évacuez le personnel vers des zones sûres. Méfiez-vous des fumées qui s'accumulent jusqu'à des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Pour la protection personnelle, voir la Rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions environnementales

Évitez d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité. Ne laissez pas le produit s'écouler dans les égouts. Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utilisez un équipement de protection individuelle. Évitez d'inhaler des vapeurs, des brouillards ou des gaz. Assurez-vous qu'il y a une ventilation suffisante. Retirez toutes les sources d'inflammation. Évacuez le personnel vers des zones sûres. Méfiez-vous des fumées qui s'accumulent jusqu'à des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Pour la protection personnelle, voir la Rubrique 8.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Évitez d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité. Ne laissez pas le produit s'écouler dans les égouts. Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger

Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Évitez d'inhaler de la vapeur ou du brouillard. Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas dans les espaces de travail. Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protection contre les substances incompatibles

Restez à l'écart des oxydants forts.

Protection contre les influences ambiantes

Conservez le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Tenir à l'écart de la chaleur, de la lumière directe du soleil et des sources d'inflammation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information disponible

Reslin® Activator

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Ingrédients avec des valeurs limites Aucuns
nécessitant une surveillance sur le lieu de travail

Acide citrique (77-92-9)

République tchèque	PEL (OEL TWA)	4 mg/m ³ (poussières)
Allemagne	Valeur limite d'exposition professionnelle (mg/m ³) (TRGS900)	2 mg/m ³ (le risque de lésions embryonnaires ou fœtales peut être exclu lorsque des valeurs d'AGW et de BGW sont observées - fraction inhalable)
Suisse	MAK (OEL TWA) [1]	2 mg/m ³ (poussières inhalables)
Suisse	Suisse KZGW (OEL STEL)	4 mg/m ³ (poussières inhalables)

Acide citrique anhydre (77-92-9)**PNEC (eau)**

PNEC -eau (eau douce) 0,44 mg/l

PNEC -eau (eau douce) 0,044 mg/l

PNEC (sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 34,5 mg/kg p.s.

PNEC Sédiments (eau de mer) 3,46 mg/kg p.s.

PNEC (sol)

PNEC sol 33,1 mg/kg p.s.

PNEC (STP)

PNEC Station d'épuration des eaux usées 1000 mg/l

Acide tartrique (87-69-4)**PNEC (eau)**

PNEC -eau (eau douce) 0,31 mg/l

PNEC -eau (eau douce) 0,31 mg/l

PNEC (sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 1,14 mg/kg

PNEC Sédiments (eau de mer) 1,14 mg/kg

PNEC (sol)

PNEC sol 0,045 mg/kg

PNEC (STP)

PNEC Station d'épuration des eaux usées 10 mg/l

- 8.2 Contrôles de l'exposition**
Équipement de protection individuelle



- 8.2.1** Mesures d'ingénierie appropriées Assurer une bonne ventilation

- 8.2.2** Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité (EN 166) ou visière

b) Protection de la peau

Protection des mains

Gants en caoutchouc butyle 0,3 mm (temps de passage > 8 heures (EN374))

Contact contre les éclaboussures : Gants en caoutchouc nitrile 0,2 mm (Temps de passage > 8 heures (EN374))

Vêtements de protection (EN 340/EN 14605)

En cas d'extraction locale insuffisante : masque filtrant pour les

Autre
c) Mesures d'hygiène

Reslin® Activator

d) Risques thermiques

vapeurs organiques (filtre de type A). (EN 14387)
Sans objet**8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Détourner l'air pollué du système d'évacuation de l'installation d'une manière conforme aux réglementations environnementales

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect (à 20°C) :	Liquide visqueux
Odeur:	Léger parfum d'ester
Couleur:	Jaune pâle
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Valeur du pH	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation (°C)	Donnée non disponible
Point d'ébullition (°C)	Donnée non disponible
Point d'éclair (°C) (coupelle fermée)	>100°C
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable
Limites d'explosion (% vol.)	Donnée non disponible
Pression de vapeur (à 20 °C) (hPa)	Donnée non disponible
Densité relative (à 20°C)	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Soluble dans	Donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Donnée non disponible
Température de décomposition (°C)	Donnée non disponible
Viscosité (à 20 °C) (mPa.s)	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés oxydantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Aucune autre information disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité	Non réactif
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3	Réactions dangereuses possibles	Donnée non disponible
10.4	Circonstances à éviter	Donnée non disponible
10.5	Matériaux qui interagissent chimiquement	Donnée non disponible
10.6	Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**11.1 Information sur les effets toxicologiques de l'acide citrique 77-92-9**

11.1.1	Toxicité aiguë	
	DL50 (voie orale, souris) (mg/kg)	5400 mg/kg
	DL50 (voie cutanée, lapin) (mg/kg)	Donnée non disponible
	CL50 (inhalation, rat, 4 heures) (mg/L)	Donnée non disponible
11.1.2	Corrosion/irritation cutanée	Aucun effet indésirable observé (non irritant)

Reslin® Activator

11.1.3	Lésions oculaires graves/irritation	Aucun effet indésirable observé (non irritant)
11.1.4	Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Non sensibilisant
11.1.5	Mutagénicité dans les cellules germinales	Non classé
11.1.6	Cancérogénicité	Il n'y a aucune preuve d'exposition humaine à long terme à l'acide citrique qu'il soit cancérogène
11.1.7	Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
11.1.8	STO - Exposition unique	Donnée non disponible
11.1.9	STIM : - exposition répétée	Donnée non disponible
11.1.10	Risque d'inhalation	Donnée non disponible
11.2	Information sur les effets toxicologiques de l'acide tartrique 87-69-4	
11.2.1	Toxicité aiguë	
	DL50 (voie orale, rat) (mg/kg)	>2000 mg/kg
	DL50 (voie cutanée, rat) (mg/kg)	>2000 mg/kg
	CL50 (inhalation, rat, 4 heures) (mg/L)	Donnée non disponible
11.2.2	Corrosion/irritation cutanée	Aucun effet indésirable observé (non irritant)
11.2.3	Lésions oculaires graves/irritation	Provoque de graves lésions oculaires
11.2.4	Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Donnée non disponible
11.2.5	Mutagénicité dans les cellules germinales	Négatif
11.2.6	Cancérogénicité	Donnée non disponible
11.2.7	Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
11.2.8	STO - Exposition unique	Donnée non disponible
11.2.9	STIM : - exposition répétée	Donnée non disponible
11.2.10	Risque d'inhalation	Donnée non disponible

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	
	CL50 (poisson, 96 heures) (mg/l)	Donnée non disponible
	CE50 (Daphnies, 48 heures) (mg/l)	Donnée non disponible
	CI50 (algues, 96 heures) (mg/l)	Donnée non disponible
12.2	Persistance et dégradabilité	
	Dégradabilité	Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant
12.3	Potentiel de bioaccumulation	
	Potentiel de bioaccumulation	Le mélange ne contient pas de substances qui devraient être bioaccumulables
12.4	Mobilité dans le sol	
	Mobilité	Donnée non disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1	Méthodes de traitement des déchets	
	Élimination des produits	Éliminez-les dans un incinérateur de déchets approuvé conformément aux réglementations locales. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
	Élimination de l'emballage	Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme leur contenu. L'étiquetage des contenants non nettoyés ne doit pas être enlevé.

Reslin® Activator

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport
14.2	Désignation officielle de transport ONU	Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport
14.3	Classe(s)/code de danger pour le transport	Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport
14.4	Groupe d'emballage	Non classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation sur le transport
14.5	Risques environnementaux	Sans objet
14.6	Précautions spéciales pour l'utilisateur	Sans objet
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC	Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Législation de l'UE	Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et les restrictions applicables à ces substances et modifications. Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et amendements. Veuillez vous référer aux réglementations européennes/nationales pertinentes pour plus d'informations sur les actions ou restrictions requises en vertu du ou des règlements ci-dessus.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1	Modifications par rapport à la version précédente	Personnalisation de la mise en page ; Ajouts Rubrique 8
16.2	Mentions de danger pertinentes non écrites en toutes lettres à la Rubrique 2-15	H319 : Provoque une grave irritation des yeux

Tous les produits chimiques peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés/manipulés avec prudence. Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes sur la base de l'état actuel de nos connaissances, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne seront utilisées qu'à titre indicatif. Les informations contenues dans ce document s'appliquent au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Il ne fournit aucune garantie sur les propriétés du produit.

Orineo bv ne peut être tenu responsable de tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.